

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
LE DIMANCHE 7 JUILLET 2019 DURANT LA JOURNEE ECURIE GENTIANE ET L'ATELIER DE  
WILLY**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'article R 412-49 et R417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que le vide-greniers organisé par l'association Rive Gauche nécessite des  
mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : En raison de l'organisation d'une journée Ecurie Gentiane et l'Atelier de Willy :

- le stationnement sera interdit place de la 1ère Armée Française suivant les emplacements  
délimités, côté résidences quai Jeanne d'Arc, le samedi 6 juillet 2019 à 17 heures au dimanche 7 juillet 2019 à  
20 heures,
- la circulation et le stationnement seront interdits place de la 1ère Armée Française, en entier, le  
dimanche 7 juillet 2019, de 2 heures à 20 heures,
- le stationnement et la circulation seront interdits rue des Grands Moulins le dimanche 7 juillet  
2019, de 2 heures à 20 heures,

Article 2 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux et des déviations installées par les  
Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme  
gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux  
frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de  
Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution  
du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 juin 2019

Le Maire



David VALENCE